

Archives

Les archives sont l'ensemble des documents et données produits ou reçus dans l'exercice de son activité par une personne physique ou morale ou par tout organisme public ou privé, et ce, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support. Elles peuvent être publiques (archives procédant de l'activité de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public) ou privées (archives des particuliers, des familles, des associations, des entreprises privées).

L'accès gratuit aux archives publiques est garanti à tous : chercheurs, étudiants, scientifiques, généalogistes ou usagers recherchant un document dans le cadre d'une démarche administrative.

Chaque année, le Service interministériel des archives de France réalise une enquête statistique auprès du réseau des services publics d'archives (Archives nationales, régionales, départementales et communales). Les principales données issues de cette enquête sont publiées en ligne sur le portail FranceArchives et librement disponibles sur le site des données ouvertes du ministère de la Culture. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et celui des Armées disposent de leur propre réseau d'archives.

Une collecte de fonds d'archives freinée par la situation sanitaire

Les Archives nationales sont constituées de trois services à compétence nationale. Le premier, les Archives nationales, est généraliste, les deux autres sont spécialisés : les Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence) et les Archives nationales du monde du travail (Roubaix).

Malgré une réorganisation du travail des agents des archives en période de crise de Covid-19, la collecte des archives papier et numériques a réussi à se maintenir à un niveau annuel satisfaisant. Au total, les Archives nationales conservent 460 kilomètres linéaires d'archives, avec un accroissement de 3,18 kilomètres linéaires en 2020 (+ 0,7 %), dont 2,9 kilomètres linéaires d'archives publiques. Cette collecte de 2020 a permis d'accueillir de nouveaux fonds exceptionnels, comme le fonds photographique du journal quotidien *Le Monde* de 1970 à 2009, le fonds de l'École pratique des hautes études, ou encore le fonds photographique de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers du ministère de la Culture qui couvre la période de 1983 à 1999.

En 2020, les services d'archives départementales conservent 2 635 kilomètres linéaires d'archives, soit près des deux tiers des fonds conservés par les services d'archives (tableau 1). Cette situation s'explique par la structuration historique de ces services d'archives : créées par la loi du 5 Brumaire an V (26 octobre 1796), les archives départementales conservent les archives des services du conseil départemental, des services déconcentrés de l'État et des établissements publics dont le siège est situé dans le département, les archives des notaires établis dans le département, certaines archives communales (notamment pour les petites communes) ainsi que les archives privées remises en don ou en dépôt.

En 2020, l'ensemble des cent services d'archives départementales comptabilise un accroissement de leurs fonds de 31,94 kilomètres linéaires (contre + 45,44 kilomètres linéaires en 2019)

soit une baisse de 3 % du métrage conservé. Ils représentent toutefois la part la plus importante de l'enrichissement des fonds en mètres linéaires sur l'ensemble des services d'archives. La baisse d'accroissement des fonds s'explique par un arrêt de la collecte des archives entre mars et mai 2020 pour l'ensemble des services d'archives. Le caractère inédit du confinement a cependant réorienté le travail de collecte, répondant au besoin de documentation sur la période. À l'initiative des archives des Vosges et de Beaune, l'appel à témoignages #mémoires-deconfinement a été repris par de nombreux services d'archives pour mener une collecte liée à la mémoire du confinement.

Enfin, près de 700 communes et intercommunalités disposent d'un service d'archives. Ces services ont pour mission principale d'archiver les documents produits par la collectivité, en particulier l'état civil. En 2020, ils conservent 776 kilomètres linéaires d'archives et réalisent un accroissement de leurs fonds d'archives de 32 kilomètres linéaires, comme en 2019. En moyenne, ces services ont collecté 75,2 mètres linéaires d'archives publiques papier, mais cinq services ont collecté plus de 500 mètres linéaires.

De nombreux services d'archives départementales et communales ont collecté des sources relatives à l'environnement et à l'aménagement du territoire, tels que les archives d'Ille-et-Vilaine qui ont fait de l'environnement une priorité pour leurs actions de collecte et de traitement.

Un niveau de collecte des archives numériques qui se maintient malgré une baisse prévisible

Les archives nativement numériques correspondent à des exports d'applications, des données d'enquêtes statistiques, des messageries, des fichiers issus d'applications bureautiques, photographiques ou audiovisuelles. Elles relèvent du patrimoine archivistique, au même titre que les archives sur support traditionnel. Le volume des fonds nativement numériques est mesuré en gigaoctets (Go) ou en téraoctets (To) de données.

En 2020, l'activité des agents en télétravail a été réorientée vers l'amélioration d'instruments de recherche et le traitement des archives numériques. Au cours de l'année, près de 27 260 Go d'archives numériques ont été collectés (- 29 % par rapport à 2019) pour une volumétrie totale de près de 300 To. Les archives départementales ont collecté 31 % de ces archives électroniques, avec 8 555 Go de données numériques; les archives régionales près de 7 880 Go; les archives communales et intercommunales conservent près de 6 110 Go; et les Archives nationales 4 710 Go.

La priorité donnée au développement de l'archivage numérique dans le Cadre stratégique commun de modernisation des archives (2015-2019) a facilité des avancées considérables de passage à l'échelle de l'archivage numérique, tant pour la collecte que pour l'amélioration de l'accès du citoyen aux archives. Le nouveau cadre stratégique commun (2020-2024) s'inscrit dans le prolongement du précédent par l'intensification et l'adaptation de la collecte et de l'accès aux archives nativement numériques. Il affiche également des ambitions nouvelles en termes de politique culturelle et patrimoniale proche des territoires et de leurs habitants, en plaçant l'usager au cœur des dispositifs.

Numérisation des fonds d'archives : 27,8 millions de pages numérisées par les Archives nationales en 2020

En 2020, le total des fonds numérisés depuis le début des opérations de numérisation s'élève à près de 556 millions de documents textuels et iconographiques (tableau 2). Les trois services à compétence nationale des Archives nationales totalisent 19,9 millions de pages et d'images numérisées, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2019. Les archives régionales comptent 303 135 pages et images numérisées. Quant aux services départementaux, ils enregistrent un total de 497 millions de documents numérisés, dont 22 millions en 2020. Bien que ces opérations soient en baisse de 44 % par rapport à 2019 en raison d'un changement du type

de comptage des numérisations¹, en plus du contexte sanitaire, les archives départementales restent les services ayant réalisé le plus grand nombre de pages et d'images numérisées. Les archives municipales comptent près de 39 millions de pages et images numérisées, dont 61 % sont disponibles en ligne. La part des fonds numérisés disponibles en ligne atteint 88 % pour les archives départementales, 63 % pour les Archives nationales ; elle est de 2 % seulement pour les archives régionales.

Une fréquentation des services d'archives diminuée de moitié en 2020...

Comme l'ensemble des structures accueillant du public, l'activité des services d'archives a été marquée, en 2020, par la crise sanitaire. La fermeture des salles de lecture et des expositions et le confinement des personnels décidé au printemps 2020, à l'exception de quelques missions essentielles relatives notamment à la sécurité et à la maintenance des sites, a ensuite évolué vers une reprise progressive d'activité selon différentes variations liées aux mesures successives de confinement.

En 2020, la fréquentation *in situ* des services d'archives s'élève à près de 604 000 visites (séances en salle de lecture, publics des expositions et des autres activités culturelles), soit une chute de 57 % par rapport au 1,4 million de visites en 2019. Précipité par les mesures de confinement, le recul de la fréquentation en salle poursuit une tendance à la baisse de la fréquentation ces dernières années. Le nombre de séances de travail en salle de lecture affichait un recul progressif, passant de 512 600 séances en 2012 à 371 600 en 2019, soit une baisse de 28 % (tableau 3). En 2020, le nombre de séances de travail en salle de lecture est de 180 500, soit moitié moins qu'en 2019. Les archives départementales ont accueilli près de 357 800 visiteurs, les services d'archives municipales et intercommunales 185 400, les trois services d'Archives nationales 60 500 et les archives régionales près de 300.

... au profit d'une forte augmentation des visites sur les sites web d'archives

Les archives conservées ont vocation à être consultées par le public. En 2020, si la crise sanitaire a freiné la fréquentation des salles de lectures, la consultation des archives en ligne a su répondre à la demande avec 475 millions de documents consultables en ligne et 1,9 milliard de pages vues sur les sites des services d'archives, soit 11 % d'augmentation de pages vues par rapport à 2019.

En 2020, le portail FranceArchives a agrégé près de 20 millions d'unités de description d'archives et près de 7 000 ressources éditoriales. Des utilisateurs ont été directement associés à cette entreprise *via* une enquête auprès de vingt utilisateurs aux profils variés : citoyen, curieux du patrimoine, généalogiste, amateur d'histoire locale, universitaire, archiviste... Cette opération a permis de dégager trois axes de travail visant à améliorer la compréhension du site et à proposer une navigation plus efficace, ainsi qu'un meilleur accompagnement de l'utilisateur afin d'imaginer un site plus facile à utiliser par tous les publics.

1. En 2020, la politique de numérisation des services d'archives a appliqué un changement du principal indicateur utilisé par les Archives de France pour quantifier les actions de numérisation : au lieu de compter les pages numérisées, les services compilent les images numérisées (une image pouvant concerner deux pages d'un registre, par exemple). Cette évolution, destinée à faciliter le recueil des informations et leur comparaison avec d'autres secteurs culturels ou scientifiques, interdit toute comparaison du volume et de la répartition des données produites en 2020 avec les années antérieures.

Pour en savoir plus

- Archives nationales, rapport d'activité 2020
- *Des archives en France, 2020. L'activité des services d'archives*, Paris, Service interministériel des archives en France, 2020, et rapports des années précédentes (depuis 1961) : <https://francearchives.fr/article/37979>
- Cadre stratégique commun de modernisation des archives (2020-2024) : <https://www.gouvernement.fr/cadre-strategique-commun-de-modernisation-des-archives-3042>
- FranceArchives, « Deux milliards de clics. Enquête sur les usagers en ligne des archives », 2021 : <https://francearchives.fr/fr/article/339905146>
- Chiffres clés publiés sur la plateforme data.culture.gouv.fr : <https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/activite-des-services-darchives-en-france/information/>

Tableau 1 – Croissance annuelle des fonds d'archives en 2020

En km linéaires et Go

	Archives nationales	Archives régionales*	Archives départementales	Archives municipales et intercommunales	Ensemble
Métrage total des fonds papier conservés (km linéaires)	459,28	124,23	2 635,51	775,94	3 994,96
Accroissement des archives papier en 2020 (km linéaires)	3,18	2,85	31,94	32,36	70,33
dont archives publiques	2,9	2,8	28,6	31,3	65,6
dont archives privées	0,28	0,05	3,57	1,06	4,96
Accroissement des archives électroniques en 2020 (Go)	4 711,00	7 879,87	8 555,20	6 110,40	27 256,47

* Champ : France entière.

Source: Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Mise à disposition de fonds d'archives en ligne, 2018-2020

En unités

	2018	2019	2020
Nombre total de documents textuels et iconographiques numérisés	565 732 178	605 529 647	555 969 845
Nombre total de documents textuels et iconographiques disponibles en ligne	441 035 913	471 168 721	475 017 287

Source: Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Action culturelle et scientifique des services d'archives, 2012-2020

En milliers d'unités

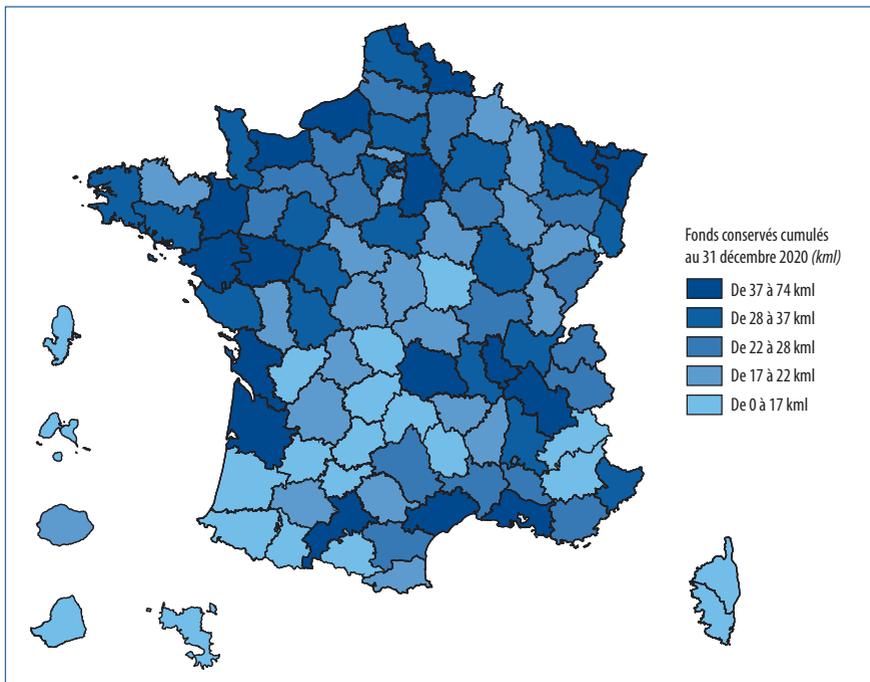
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de lecteurs	178	182	183	169	169	170	168	160	80
Séances de travail	513	486	487	451	438	426	402	372	180
Consultations sur place*	2 183	2 367	2 217	1 980	1 934	1 932	1 751	1 660	882
Consultations en ligne (millions)**	2 070	2 245	2 430	225	2 137	1 917	1 866	1 743	1 941
Expositions (unités)	550	531	611	484	468	526	551	528	586
Visiteurs des expositions fixes	740	853	1 028	542	633	767	801	490	212
Scolaires accueillis dans les services	220	229	291	242	239	255	263	276	130
Fréquentation totale des services	1 055	1 744	2 033	1 468	1 505	1 708	1 661	1 421	604

* Nombre d'articles communiqués.
** Nombre de pages vues.

Source : Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Carte 1 – Fonds occupés dans les archives départementales en 2020

En km linéaires



Source : Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2022